

Avant-Propos

Le présent volume, tout comme les autres qui l'ont devancé, s'inscrit, une fois de plus, dans la suite des séminaires et conférences organisés à l'intention des acteurs de la justice et autres en République Démocratique du Congo. De ceux-ci se trouvent des praticiens du droit dérivant de plusieurs secteurs professionnels. Il en est ainsi des professeurs et autres scientifiques de l'Université de Lubumbashi tout comme des avocats et magistrats notamment, mais toujours avec la collaboration de la Fondation Konrad Adenauer.

La particularité des articles contenus dans celui-ci provient aussi de ce que les auteurs, contrairement aux habitudes de toujours, ne sont pas que des juristes. Ont été, en effet et pour cette fois-ci, associés les criminologues, politologue et relationniste notamment.

Quant aux thématiques, celle de la sécurité et/ou de l'insécurité en République Démocratique du Congo en général et dans la Ville de Lubumbashi en particulier a été la plus traitée. Cela se justifie par le souci des organisateurs et intervenants lors du dernier séminaire organisé à Lubumbashi du 17 au 18 avril 2019 de répondre aux attentes liées au thème retenu :

« Renforcement de l'Etat de droit pour l'assurance de la sécurité : de l'insécurité en République Démocratique du Congo ».

C'est dans cette optique que les écrits de Jean-Bosco Germain Esambu Matenda sur « l'éradication de l'insécurité dans la ville de Lubumbashi », de Norbert Lupitshi Wa Numbi sur « la sociogénèse des incivilités et de la criminalité dans les milieux urbains de la RDC (Cas de la ville de Lubumbashi) tout comme ceux de Joseph Kazadi Mpiana portant sur « le rôle d'un maire de la ville dans la sécurisation de son entité administrative » et de Delphin Kaimbi Mpyana à propos des « indicateurs et déterminants sociaux de l'insécurité dans la ville de Lubumbashi » entendent effectivement rendre compte de cette réalité.

Par ailleurs, la question des droits de l'homme à l'échelle continentale africaine et dans sa synergie avec la même insécurité envisagée au regard du processus démocratique tout comme la sécurisation des candidats aux présidentiels ont fait l'objet d'autres réflexions.

De la sorte, et si Martial Mumba Kakudji entend mettre en parallèle les « droits de l'homme et insécurité pendant le processus de démocratisation en République Démocratique du Congo : cas de la ville de Lubumbashi », Jean-Marc P. Mutonwa Kalombe propose une relecture des « mécanismes de protection des droits de l'homme en droit international africain autres que la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples » alors que Martin Mwenze Minza se penche sur le « processus électoral et sécurisation des candidats présidents de la République en République Démocratique du Congo ». Aussi et comme pour finir, Eliezer Costa Kolesha Tshangala examine-t-il, en ce qui le concerne, la « juridictionnalisation du droit pénitentiaire congolais : défis et perspectives ».

C'est encore l'occasion de témoigner de l'attachement de chacun de ces auteurs à ce programme, lequel entend contribuer, par le biais de la réflexion scientifique, à la recherche des solutions voulues pratiques en vue de l'instauration et de la consolidation d'un véritable

Etat de droit par le droit en République Démocratique du Congo en général et dans la Ville de Lubumbashi, en particulier.

Ainsi qu'il est devenu coutume, il s'agit du témoignage avéré de l'encadrement généreux que les praticiens du droit et autres scientifiques bénéficient désormais de la part des Professeurs Dr. Kalala Ilunga Matthiesen de la Faculté de Droit de l'Université de LUBUMBASHI, d'une part et, d'autre part, du Professeur Dr. Hartmut Hamann, de l'Université Libre de Berlin. Qu'ils s'en trouvent amplement et généreusement remerciés, et avec eux toute la Fondation Konrad Adenauer.

C'est ici aussi l'occasion de rendre un hommage vibrant et mérité au feu Professeur Adalbert Sango Mukalay que le ciel a bien voulu rappelé de sitôt alors que l'on avait encore amplement besoin de sa contribution, de son encadrement et de sa présence. Paix à son âme! En Afrique, les morts ne sont jamais morts; ceux qui sont morts ne sont jamais partis! Voilà pour nous une occasion de l'immortaliser parmi nous.

Toutefois, il importe d'encore souligner que les écrits contenus dans ce volume n'entendent engager nullement et d'aucune manière les encadreurs aux commandes du programme, moins encore la Fondation Konrad Adenauer. Ils relèvent de la seule et exclusive responsabilité de leurs auteurs qu'ils assument chacun personnellement et entièrement.

Kalala Ilunga Matthiesen

Hartmut Hamann